

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 23 octobre 2008, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Thierry Egli, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Thierry Egli, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il est constaté l'absence de M. Pierre Jeanneret. Ce conseiller municipal ayant dû honorer d'autres obligations est excusé. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse. Participe à la séance de ce soir M. Mario Castiglioni, administrateur des finances. Assistent également aux débats deux citoyens, M. Jean-Pierre Grimm, ainsi que M. François Donzé.

M. Thierry Egli, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Cela n'est pas le cas.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2008
3. Communications du président et du maire
4. Plan financier 2009-2013 : information
5. Examen du projet de budget 2009 : approbation éventuelle
6. Votation d'un crédit extraordinaire de CHF 50'000.- pour la réalisation de l'avant-projet relatif à la poursuite du projet de nouvelle alimentation en eau pour le Haut-Vallon de Saint-Imier et les Franches-Montagnes : décider du mode de financement
7. Commission de la jeunesse, rapport final, conclusions : approbation éventuelle
8. Motions et interpellations
9. Réponses aux motions et interpellations
10. Petites questions
11. Réponses aux petites questions
12. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Walter Von Kaenel (Rad.), M. Yves Houriet (Rad.), M. John Buchs (Rad.), M. Christian Schluemp (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), M. Frédéric Bürki (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), Mme Talika Gerber (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Jean-Pascal Lüthi (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Henriette Zihlmann (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU), M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont absents : M. Eric Achermann (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), M. Vital Carnal (Soc.), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), tous excusés.

En l'absence de M. Vital Carnal, Soc., scrutateur, M. Patrick Linder, Soc., propose M. Clément Strahm, Soc., comme scrutateur pour la présente séance.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2008

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec remerciements pour l'excellente tenue de celui-ci à M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

## 3. Communications du président et du maire

M. Thierry Egli, président, déclare : "La réunion de ce soir marque la rentrée politique du Conseil de ville. En espérant que la pause estivale vous a donné le temps de vous adonner à vos passions. Pour ma part, j'ai eu l'honneur, dès mon retour de vacances, de prononcer l'allocution du 1<sup>er</sup> août à l'occasion de la Fête nationale de Saint-Imier et de Villeret.

Dans ce discours, je me suis attelé à rechercher nos origines diverses et lointaines et suis arrivé à la conclusion qu'être suisse ne signifie pas faire partie d'un même peuple mais plutôt vouloir vivre ensemble en harmonie dans nos différences, pour le bien commun et dans le respect de chacun.

J'ai pensé à vous, chers conseillères et conseillers de ville en citant l'article 6 de notre Constitution : "Toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'Etat et de la société.". Par votre engagement pour la chose publique, vous honorez notre Constitution fédérale, ceci d'autant plus que ce soir, vous auriez eu l'occasion de rencontrer une de nos conseillères fédérales à La Chaux-de-Fonds.

Je profite de cette rétrospective pour remercier le Corps de musique qui a magnifiquement organisé cette fête nationale.

Le dimanche 3 août 2008, le Club alpin suisse célébrait son 75<sup>ème</sup> anniversaire. La section de Mont-Soleil avait convié votre interlocuteur qui devait représenter le Conseil de ville. En tant que premier citoyen de la commune, je mets un point d'honneur à répondre présent aux invitations des sociétés locales. Malheureusement, j'ai commis l'impair d'omettre le rendez-vous et regrette infiniment de n'avoir pas assisté à ce rendez-vous commémoratif. Bien qu'ayant déjà envoyé un courrier à Madame la présidente, je tiens à présenter ici une fois encore mes excuses aux dames du Club alpin suisse section Mont-Soleil et salue leur dévouement, leur travail, pour promouvoir les sports de montagne.

A la fin du mois d'août 2008, a eu lieu le week-end de soutien et de lancement du festival "MONT-SO", auquel j'ai été invité à m'inscrire en tant que représentant du Conseil de Ville. Il fut très agréable de participer le vendredi à cette sympathique agape, tout en soutenant le comité d'organisation. Le samedi, le public a pu applaudir Sonalp, Christophe Meyer et Martin Goulash Trio. Beaucoup d'émotions. Merci aux organisateurs et bon vent au MONT-SO pour sa prochaine édition en 2009.

Pour Henri Matisse, il y a des fleurs partout pour qui veut bien les voir. On peut lui donner raison, particulièrement à Saint-Imier, grâce à Pro-Saint-Imier et aux lauréats du concours "Dites-le avec des fleurs". Ce 12 septembre 2008 avait lieu le couronnement de la seule compétition où ce ne sont pas seulement les participants qui sortent gagnants mais aussi toute la population. Merci à son président, son comité et félicitations aux nominés. Ils font honneur à notre cité. Merci à eux pour tout le plaisir offert à nos concitoyens.

La rencontre des bureaux des Conseils de ville et des Conseils généraux a eu lieu le 13 septembre 2008 à Bassecourt. Nous étions trois à participer à cette journée d'échanges, de visites et de récréation. On nous a présenté la microrégion. Les autorités communales de Bassecourt partent du constat que "beaucoup de petites communes ne disposant plus de moyens techniques, administratifs et financiers nécessaires à l'exécution des tâches qui leur incombent, les 7 communes de la Haute-Sorne ont décidé de s'unir et de

favoriser le développement d'une collaboration intercommunale". On nous a affirmé que cela va dans la direction d'une fusion de ces communes. Ensuite, nous avons visité un terrain permettant aux golfeurs de s'entraîner, la sous-station FMB et fini sur un carrousel d'époque installé dans une grange. On a démontré que les politiciens ne manquent pas d'originalité et que la politique peut mener à tout. Pour la petite histoire et pour rappel, l'organisation de cette rencontre incombera à Saint-Imier en 2009.

Le 26 septembre 2008 s'est déroulée la cérémonie de la meilleure entreprise formatrice et des meilleurs apprentis 2008. Cérémonie extraordinairement bien organisée pendant laquelle personne ne s'est ennuyé. Un vrai spectacle rondement mené et qui n'a rien à envier à ceux qui tiennent le haut de l'affiche.

C'est une bien belle initiative que celle de saluer les forces qui feront notre avenir ainsi que ces entreprises qui osent prendre des risques et pour qui chaque jour est un nouveau défi. Ces dernières, de surcroît, soutiennent la formation. Dans ces temps de tourmente financière, cela fait du bien d'honorer des travailleurs de l'économie réelle, qui font vivre et prospérer notre région en créant de la valeur et non pas du vent. Je vise là directement l'arrogance de tous les responsables de cette crise financière dont la quête du gain a fait perdre toute raison et toute éthique. Dans la seule perspective de leurs intérêts privés, ils ont oublié la recherche du bien commun et du progrès de l'humanité. Cette pensée uniquement spéculative et souvent expérimentale ne sera certainement pas indolore pour la vraie économie. Heureusement, "il en va de l'économie comme de la marche à pied : c'est une rupture d'équilibre perpétuellement surmontée"

M. Stéphane Boillat, maire, ne présente aucune communication.

#### 4. Plan financier 2009-2013 : information

*Rapport du Conseil municipal concernant les points 4 et 5 de l'ordre du jour :*

Les membres du Conseil de ville ont reçu une documentation complète relative au plan financier 2009 – 2013 et au budget 2009. Ceux-ci sont fondés sur une quotité d'impôt inchangée à 1,69 et des taxes également inchangées.

Dans son message à l'appui d'une baisse de la quotité d'impôts de 8,15 % (soit de 1,84 à 1,69) présenté le 1<sup>e</sup> novembre 2008 au Conseil de ville, le Conseil municipal mentionnait qu'au vu des prévisions connues à ce moment-là, les revenus projetés pouvaient être révisés à la hausse de sorte qu'un budget 2008 fondé sur une baisse d'impôts pouvait être présenté. Les indications disponibles à ce jour démontrent que les prévisions faites se sont vérifiées. Aussi, le projet de budget 2009, ainsi que la planification financière 2009 – 2013, sont fondés sur une quotité d'impôts communale inchangée à 1,69.

Le projet de budget 2009 prend aussi en compte la baisse de la fiscalité communale liée à la révision de la loi cantonale. Celle-ci est estimée à 5,1 % pour l'impôt sur le revenu et à 9,8 % pour l'impôt sur la fortune.

En moyenne, la baisse d'impôt communale aura donc été, à Saint-Imier, de 13,25 % entre 2007 et 2009.

Si, de manière générale, le projet de budget 2009 présente une architecture très proche des projets précédents, quelques points méritent d'être soulignés.

Un montant de 2'500.- est prévu à titre de subvention aux partis représentés au Conseil de ville. En cas d'approbation, les dispositions réglementaires de son versement seront soumises au Conseil de ville le 5 décembre 2008.

Les montants consacrés au sport et à la culture sont comparables à ceux des années précédente, si ce n'est qu'une hausse du taux d'occupation globale à la bibliothèque (+ 10%) a été prise en compte, de même qu'une participation plus importante au fonctionnement du musée. Des subventions cantonales adaptées à l'engagement de la Municipalité seront demandées. Enfin, une hausse de la subvention annuelle à Espace noir est proposée (+ 5000.-).

Le budget de la promotion économique est augmenté de 10'000.- (il atteindra 50'000.- en 2009), de même que celui consacré à la signalisation touristique (+15'000.-).

Enfin, les attributions aux financements spéciaux pour les bâtiments administratifs et le patrimoine financier sont prévues à hauteur de 30 % et 10 %, et à 100 % pour les routes. Cette différence s'explique par le fait que le plan de gestion à 10 ans nécessaire pour une dépense d'entretien supérieur à celle de l'année 2007 n'a pas encore été achevé pour les bâtiments administratifs et le patrimoine financier. Toutefois, tel que présenté, le projet de budget permet des dépenses d'entretien de CHF 278'200.-, et même de 510'400.- dès l'adoption du plan de gestion à 10 ans pour les bâtiments administratifs, et des dépenses d'entretien de CHF 85'200.-, portées à 214'600.- dès l'adoption du plan de gestion à 10 ans pour le patrimoine financier. Moyennant décision du Conseil de ville, les dépenses d'entretien plus importantes seraient possibles. En outre, une attribution lors de l'exercice 2008 – vraisemblable à ce jour – augmentera d'autant les sommes précitées. Les moyens pouvant être consacrés à l'entretien du patrimoine communal sont conséquents, malgré les attributions à 30 %, respectivement 10 %.

S'agissant des investissements, ils atteignent un volume conséquent (CHF 5'057'000.- en 2009 et CHF 20'972'000.- sur la période de planification. Ces montants ont bien entendu un caractère informatif, et chaque dépense devra être décidée par l'organe compétent.

Sur préavis unanime de la Commission des finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, propose d'accepter le budget 2009 présentant un déficit de CHF 536'955.-. Ce projet de budget est fondé sur :

- une quotité d'impôt de 1,69 (inchangée)
- une taxe immobilière de 1 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.35/m<sup>3</sup> + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- eaux usées : CHF 1.80/m<sup>3</sup> + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 8 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 200.-) selon nouveau règlement du service de défense.

*Ouverture de la discussion :*

Aucun membre ne demande la parole.

##### 5. Examen du projet de budget 2009 : approbation éventuelle

M. Thierry Egli, président, propose de passer le budget en revue dès la partie portant le numéro 6 (récapitulation détaillé du compte de fonctionnement). Il est procédé de la sorte.

*Chapitre 0 Administration générale :*

M. Jean Luc Berberat, AJU : "J'aimerais intervenir concernant la partie "subvention communale aux partis politiques n° 011.365.01". La somme de CHF 2'500.- prévue à titre de subvention aux partis représentés au Conseil de ville apparaît pour la 1<sup>ère</sup> fois dans notre budget. Jusqu'à maintenant les forces politiques ont toujours dû trouver leurs sources de financement seules, en comptant sur l'appui de leurs sympathisants et de leurs membres. Le financement des partis politiques est un sujet sensible et délicat. Mais à un échelon politique plus élevé, pas au niveau communal; en tout cas pas à Saint-Imier. Certes les ressources financières des formations politiques présentes ici ne sont certainement pas les mêmes.

Mais cette aide gommerait-elle, ne serait-ce que partiellement, les inégalités ? Aiderait-elle vraiment les petites formations ? Favoriserait-elle l'activité politique des partis ? Nous en doutons au sein de notre fraction. A quoi servirait cette somme en 2009, qui n'est pas une année électorale ? N'ayant pas de projet particulier pour l'année prochaine, nous n'avons pas spécialement besoin de cette subvention, contrairement à d'autres sociétés actives dans d'autres domaines, culturel ou sportif notamment. Nous sommes arrivés à la conclusion que cette subvention ne se justifiait pas pour l'heure. Nous estimons en effet que les partis ont déjà bénéficié d'un sérieux coup de pouce par l'entremise de l'augmentation des tantièmes et vacations alloués aux membres des commissions communales et aux conseillers de ville, hausse décidée ici même il y a quelques années. Par principe nous sommes d'avis enfin que ce n'est pas à tous nos concitoyens de nous financer. Ajoutons que la Commune participe déjà au financement de nos campagnes électorales en imprimant les listes de nos candidats tous les quatre ans, ce qui n'est pas négligeable. Nous demandons par conséquent que cette subvention de CHF 2'500 soit biffée du budget 2009."

M. Thierry Egli, président : "Puisqu'il y a une proposition de modification, nous allons la passer au vote."

M. John Buchs, Rad : "Je pense qu'il faut soumettre au vote la proposition de la commission des finances et du Conseil municipal, c'est-à-dire qui accepte de maintenir la subvention communale aux partis politiques, puis de demander l'avis contraire. D'abord, il faut prendre la proposition qui est faite, puis la contre-proposition."

M. Thierry Egli, président : "Très bien, nous allons procéder de cette manière."

Au vote : le maintien de la subvention communale aux partis politiques telle que proposée est accepté par **19 voix**;

l'opposition au maintien de la subvention communale aux partis politiques telle obtient **5 voix**;

il y a **1** abstention.

L'examen détaillé du budget est repris.

### *Chapitre 3 Culture et loisirs :*

M. Patrick Tanner, AJU : Rubrique "subventions accordées : Cejare n° 302.365.08", et "subventions accordées à l'Ensemble vocal d'Erguël n° 302.365.09". Nous venons d'accorder une nouvelle subvention aux partis politiques représentés. Je pense que nous pouvons revenir sur deux subventions. En effet, depuis plusieurs années, l'Ensemble vocal d'Erguël, par des interprétations de qualité, porte bien haut les couleurs de Saint-Imier. Nous proposons donc d'accéder partiellement à sa demande en augmentant la subvention inscrite au budget de CHF 2'000.-. En faveur du Cejare dont le siège est à Saint-Imier et dont le travail est remarquable et important pour la conservation de notre patrimoine industriel et régional, nous proposons une augmentation de subvention de CHF 1'000.-. En résumé, la fraction alliance jurassienne propose de passer la subvention annuelle de l'Ensemble vocal d'Erguël à CHF 4'000.-, et celle du Cejare à CHF 3'000.-.

M. Thierry Egli, président, propose de procéder au vote comme précédemment.

Au vote : le maintien de la subvention accordée à l'Ensemble vocal d'Erguël, ainsi que celle accordée au Cejare, telles que présentées sont acceptées par **4 voix**;

l'opposition au maintien de la subvention accordée à l'Ensemble vocal d'Erguël, ainsi que celle accordée au Cejare, telles que présentées mais de passer la

subvention accordée à l'Ensemble vocal d'Erguël à CHF 4'000.-, et celle du Cejare à CHF 3'000.-; obtiennent **17 voix**;

il y a **4** absentions.

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je ne veux pas être formaliste, mais je pense qu'on aurait dû d'abord prendre la modification pour l'ensemble vocal d'Erguël, puis celle pour le Cejare".

M. Patrick Tanner, AJU : "Permettez-moi d'intervenir encore une fois dans la partie "culture et loisirs" du présent budget, cette fois-ci de manière plus générale. En effet, cette année, la municipalité de Saint-Imier a consacré un montant de CHF 70'000.- pour des projets culturels et sportifs. Ce montant a permis, ou permettra, à nombreuses associations de développer des projets variés et intéressants pour notre commune. Ce montant a été supprimé cette année et je ne le conteste pas. Toutefois, nombre d'associations sportives et culturelles sont au bénéfice de subventions annuelles dont le but est d'aider au fonctionnement courant de ces associations. Certaines subventions n'ont plus été revues à la hausse depuis parfois plus de 20 ans. Lors de l'étude du budget 2008, j'avais émis le souhait qu'il soit étudié une éventuelle indexation de ces subventions, qui pour certaines ont perdu plus de 40 % en raison de l'inflation. Ces subventions ont d'autant plus d'importance pour des associations qui emploient des salariés qui ont aussi droit, selon notre point de vue, d'avoir un salaire indexé au renchérissement. Aussi, nous ne souhaitons pas revenir ce soir sur les chiffres figurant au budget, car il est impossible de proposer une règle générale, et que certaines subventions ont été réadaptées alors que d'autres pas. Nous demandons s'il est possible que la commission des finances se penche sur ce dossier afin de rendre un rapport à notre conseil avant la séance du budget 2010, pour que nous puissions avoir un débat sur ce thème et trouver ensemble un système juste et équitable à l'égard de nos sociétés sportives et culturelles. Je finirai en précisant qu'il ne s'agit pas de montants importants, mais ils permettront probablement aux associations de faire face au renchérissement général dont elles sont également les victimes, bien que la croissance soit revue actuellement à la baisse. Je tiens à adresser mes remerciements à M. Mario Castiglioni qui m'a fourni dans un temps record un tableau des subventions accordées depuis 1986."

L'examen détaillé du budget est reprise, jusqu'au dernier chapitre.

M. Thierry Egli, président : "Maintenant que le budget a été passé en revue, j'ouvre la discussion générale."

M. Patrick Tanner, AJU : "Alliance jurassienne a pris connaissance avec intérêt du plan financier 2009 – 2013 et du budget 2009. Nous sommes très satisfaits de constater que les comptes de la Municipalité sont sains et qu'ils permettent de maintenir un volume d'investissements conséquents d'environ 20 millions de francs sur les 5 prochaines années. En effet, les importants investissements que notre ville consent constituent la preuve d'un développement dynamique et démontrent la capacité de relever les défis futurs, qui renforceront encore à l'avenir l'attractivité déjà démontrée de notre localité. Avec une quotité abaissée à 1.69 et une diminution de la fiscalité liée à la révision de la loi cantonale, le budget 2009 présente un déficit modéré de CHF 539'955.-, facilement absorbable par la fortune actuelle. Il est évident toutefois que cette situation ne doit pas être chronique. Il s'agira de continuer à porter toute l'attention nécessaire à l'évolution des finances communales ainsi qu'aux différents indicateurs à moyen terme, afin de garantir une gestion durable et harmonieuse. Saint-Imier, par sa qualité de vie et sa baisse d'impôts de plus de 13 % entre 2007 et 2009, se classe parmi les communes les plus compétitives de notre région. Nous ne pouvons qu'espérer que cette énergie imérienne continuera à porter ses fruits et à attirer de nouveaux habitants et entreprises dans notre cité. Cependant, la fiscalité n'est de loin pas le seul facteur décisif lors d'un choix d'implantation. La vie associative, culturelle et sportive sont des atouts majeurs et ne doivent pas être oubliés. Il faut que ces

acteurs se sentent soutenus et aidés dans leurs tâches au quotidien, et c'est pourquoi l'alliance jurassienne soutient une indexation des subventions culturelles et sportives comme indiqué précédemment. Sur ces considérations, la fraction alliance jurassienne accepte le plan financier 2009 – 2013 et approuve le budget 2009 en adressant ses remerciements au Conseil municipal, à l'administrateur et son équipe ainsi qu'à la commission des finances pour la gestion rigoureuse et professionnelle des finances communales."

Mme Talika Gerber, Rad. : "Le parti radical a examiné avec intérêt le budget 2009 et le plan financier 2009 – 2013. Le budget et le plan financier présentés intégrant la baisse de la quotité d'impôts soutenue par notre parti démontre que même avec celle-ci les comptes de la commune se portent bien. Nous nous réjouissons également du volume des investissements présentés dans le plan financier, et espérons que tous ceux-ci seront réalisés. La baisse de la quotité, qui sera effective cette année, n'a pas empêché de planifier ces investissements importants qui n'auront pas seulement un impact local mais également régional. Le volume des charges est de l'ordre de 36 millions alors que pour l'année 2008 nous en avons budgété 34,6 millions et atteint 33,9 millions pour l'année 2007. Ceci nous fait penser que de nombreuses dépenses et charges liées aux différents services publics et au bien-être de la population sont planifiées pour l'année à venir. Il est aussi important de relever l'augmentation de 3 % des salaires du personnel que nous soutenons. Nous avons également constaté que les attributions aux différents fonds n'ont pas toutes été budgétées à 100%. Les attributions de CHF 510'400.- pour les bâtiments du patrimoine administratif, CHF 214'600.- pour les bâtiments du patrimoine financier et CHF 344'100.- pour les routes communales représentent tout de même des montants importants et nous sommes certains que ceux-ci seront utilisés à bon escient. Nous avons également relevé une hausse du budget dans le domaine du tourisme, au niveau des signaux. Un point positif qui rendra Saint-Imier attractif. Certains revenus ont une incidence prépondérante dans les affaires communales. Si l'on cite souvent que le manque de revenu des personnes morales peut à lui seul nous plonger dans les difficultés, on occulte souvent que des revenus non budgétés et extraordinaires peuvent aussi améliorer le résultat. Les comptes des années précédentes sont là pour le montrer. La crise financière nous a démontré qu'il ne faut pas oublier que les choses évoluent très rapidement. Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera pas forcément demain. Ces modifications demanderont un temps de réaction rapide. Notre administration et nos dépenses devront peut-être se calquer à cette nouvelle donne. En conclusion, le parti radical accepte le budget 2009 avec la quotité et les taxes y relatives, à l'unanimité de ses membres, et remercie l'administrateur financier pour la bonne tenue des comptes ainsi que de la qualité des documents présentés."

M. Patrick Linder, Soc. : "Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler quelque fois, à la même saison, quelques caractéristiques du budget tel qu'il est constitué. Je pense notamment à la dépendance que nous éprouvons face à la conjoncture et principalement à la marche des affaires horlogères. La marche de l'économie détermine grandement les résultats des exercices. L'année passée, nous avons pu réduire la quotité d'impôt sans devoir supporter d'impacts trop dommageables sur notre capacité d'investissements. Pour les prochaines années, les autres fractions n'ont pas manqué de le signaler, nous allons planifier d'importants investissements, soit plus de 20 millions. Dans le contexte actuel de crise et de doutes, auquel tout le monde pense ce soir, je crois qu'il est légitime de garder à l'esprit que les aléas de la conjoncture peuvent avoir des conséquences sur notre planification. Justement et d'ailleurs pour les avis que couvre le plan financier. Ce soir nous ne voulons absolument pas être alarmistes, mais uniquement rappeler que nous dépendons de facteurs sur lesquels nous pouvons que difficilement agir. Mais les bons résultats effectués toutes ces années sont également pour partie imputables aux mêmes facteurs. Ces bons résultats n'auraient pu être atteints sans notre industrie, les gens qui y assurent des responsabilités et ceux qui contribuent à notre succès par leur travail. Qu'ils soient ici remerciés. Ces détails étant précisés, la fraction socialiste propose d'approuver ce budget avec les modifications qui ont été votées auparavant."

Au vote, le budget 2009 présentant un déficit de CHF 539'955.-, fondé sur :

- une quotité d'impôt de 1,69 (inchangée)
- une taxe immobilière de 1 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.35/m<sup>3</sup> + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- eaux usées : CHF 1.80/m<sup>3</sup> + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 8 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 200.-) selon nouveau règlement du service de défense,

est approuvé à l'unanimité.

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances quitte la séance. Il est 20 h 06.

6. Votation d'un crédit extraordinaire de CHF 50'000.- pour la réalisation de l'avant-projet relatif à la poursuite du projet de nouvelle alimentation en eau pour le Haut-Vallon de Saint-Imier et les Franches-Montagnes : décider du mode de financement

*Rapport du Conseil municipal :*

Les membres du Conseil de ville ont reçu le rapport du chef du service de l'équipement établi à l'appui de cette demande.

Le 7 septembre 2006, le Conseil de ville a accepté un crédit d'engagement de CHF 740'000.- pour l'établissement d'un puits profond aux Sauges et son exploitation de manière à vérifier la qualité, le débit et les quantités attendues. De son côté, le SEF a accepté un engagement identique. Ces deux montants ont permis de mener à bien les travaux prévus, qui ont été achevés cet été.

Aujourd'hui, il faut constater que ce pari impliquant un risque financier non négligeable est réussi. La ressource en eau est abondante et d'excellente qualité.

Avant de présenter et de débattre d'un projet définitif, il convient d'en fixer les contours techniques, financiers et juridiques. Il s'agit de définir les modalités d'acheminement de l'eau depuis le puits profond, d'en deviser les coûts de réalisation et de déterminer la structure juridique la plus adaptée. Les coûts de cette ultime étape avant décision sont estimés à un maximum de CHF 100'000.-, et il est proposé de les avancer à parts égales entre la Municipalité de Saint-Imier et le SEF, conformément à l'excellent partenariat noué. Les montants engagés seront imputés à titre d'acompte sur les participations à l'éventuelle structure définitive.

Des rencontres avec les Municipalités de Renan, Sonvilier et de Villeret ont eu lieu, afin de leur présenter les résultats du forage et leur offrir la possibilité d'être associées au groupe de travail qui établira les propositions de contours techniques, financiers et juridiques de l'exploitation du puits profond. Elles décideront ensuite d'adhérer ou non au projet, sans doute en même temps que la Municipalité de Saint-Imier aura à se prononcer sur sa réalisation. Il est souhaité que ces décisions interviennent avant fin 2009.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose d'accepter le crédit proposé, son financement étant assuré par autofinancement.

*Ouverture de la discussion :*

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "En automne 2006, notre Conseil de ville et le Syndicat des eaux des Franches-Montagnes (SEF) votaient chacun un crédit de CHF 740'000.- pour



financer les travaux de forage au lieu-dit Les Sauges, qui permettrait en cas de succès de disposer d'une source d'alimentation différente à l'abri des pollutions. L'opération fut couronnée de succès avec cette nouvelle source, nous renforçons notre approvisionnement et ce soir nous sommes unanimes à accepter le crédit extraordinaire de CHF 50'000.- pour la réalisation de l'avant-projet relatif à la poursuite du projet de la nouvelle alimentation en eau pour le Haut-Vallon de Saint-Imier et les Franches-Montagnes, crédit financé par autofinancement."

M. Christian Schluep, Rad. : "Le parti radical donne un avis favorable et se joint au préavis unanime de la commission de l'équipement, de la commission des finances, et du Conseil municipal, sur la libéralisation d'un crédit extraordinaire de CHF 50'000.- pour la réalisation de l'avant-projet relatif à la poursuite du projet de nouvelle alimentation en eau pour le Haut-Vallon de Saint-Imier et les Franches-Montagnes par autofinancement."

M. Clément Strahm, Soc. : "Le parti socialiste à pris connaissance de ce rapport et propose de libérer le crédit de CHF 50'000.- par autofinancement. En été 2003, nous avons appris que nous n'étions pas à l'abri d'une pénurie d'eau, c'est pourquoi nous pensons qu'il est important de mener à terme ce projet afin de bénéficier d'une source supplémentaire."

Au vote, le crédit extraordinaire de CHF 50'000.- pour la réalisation de l'avant-projet relatif à la poursuite du projet de nouvelle alimentation en eau pour le Haut-Vallon de Saint-Imier et les Franches-Montagnes, et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

## 7. Commission de la jeunesse, rapport final, conclusions : approbation éventuelle

### *Rapport du Conseil municipal :*

Le Conseil de ville a reçu le rapport établi par la commission de la jeunesse concernant le fonctionnement du centre jeunesse 2007-2008.

Après examen détaillé, le Conseil municipal, unanime, souscrit aux conclusions du rapport et en préavise favorablement l'acceptation. En cas d'acceptation par le Conseil de ville les modifications réglementaires nécessaires seront soumises au Conseil de ville lors d'une prochaine séance.

### *Ouverture de la discussion :*

Mme Christiane Baur, Soc. : La fraction socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission de la Jeunesse. Le projet de l'implantation d'un Espace jeunesse à Saint-Imier a toujours été accueilli avec enthousiasme par notre fraction. Il nous semble primordial d'offrir aux jeunes un lieu où se retrouver. Nous attendions donc avec impatience le premier rapport de la commission de la jeunesse, afin de savoir si le centre correspondait aux besoins de nos ados. Malheureusement, la lecture de ce rapport nous a laissés sur notre faim et ne nous permettra toujours pas de répondre aux questions que nous posent régulièrement les habitants de notre village. Aussi, nous nous permettons de partager ce soir avec vous nos quelques interrogations.

1. Nous constatons qu'une animatrice a déjà démissionné après à peine une année de fonction. Cette démission a-t-elle eu lieu pour des raisons personnelles ou s'agit-il d'un problème structurel ?
2. Combien de jeunes fréquentent-ils régulièrement l'Espace jeunesse ? Dans le rapport, on parle de 170 enfants qui y ont passé, mais peut-on être plus précis ?

3. Nous avons entendu dire à plusieurs reprises que des enfants qui fréquentaient régulièrement ce lieu au début ont cessé d'y venir par la suite. A-t-on une explication à ce désintérêt ?
4. Au niveau des activités, la commission cite les nombreux outils à disposition : baby-foot, billard, etc... . Mais quelles sont les activités réellement proposées ?
5. Le rapport parle d'un camp qui n'a pas pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant de participants. On nous indique qu'il manquait 4 inscriptions. Ces données nous interpellent. A qui s'adressait ce camp et comment l'information de son existence a-t-elle été diffusée ?
6. Le rapport mentionne que la collaboratrice qui a démissionné de son poste était chargée de la plate-forme santé, prévention. On nous indique également qu'elle a rendu un rapport à ce sujet, mais que ce point sera repris lors de l'engagement d'un nouveau collaborateur. Pourrions-nous connaître tout de même les conclusions de son rapport ?

Nous aimerions répéter que l'Espace jeunesse est un projet qui nous tient à coeur, tant il est clair pour nous qu'une telle offre doit faire partie des prestations d'une commune soucieuse de l'avenir de ses jeunes résidents. Nous nous interrogeons toutefois sur l'impact qu'a aujourd'hui cet Espace jeunesse sur la population. Nous avons cru comprendre que l'information se ferait en grande partie par le biais des écoles. Or, il semble que même les enfants des tranches d'âge concernées ne sont pas au courant des activités proposées. Fort de ce constat, ne conviendrait-il pas d'améliorer la communication avec les parents et les ados ? Peut-on simplement attendre que ces derniers s'y intéressent d'eux-mêmes ou un "marketing" un peu plus agressif devrait-il être envisagé ? Suffit-il de compter sur le bouche à oreilles pour améliorer la fréquentation de l'Espace jeunesse ? Les frais de gestion d'une telle entité sont considérables et n'ont de sens que s'ils répondent à un besoin. Ces quelques considérations posées, nous terminerons en remerciant toutes les personnes qui travaillent à la bonne marche de cet espace. Conscients des difficultés que présente le fonctionnement d'un tel établissement, il nous paraît important que les animateurs puissent continuer de compter sur l'appui d'une commission de la jeunesse. Nous approuvons donc la demande de maintien de cette commission et sa transformation en commission permanente. Toutefois à notre sens, les membres devraient faire l'objet formel d'une nouvelle nomination. Nous souhaiterions que le prochain rapport soit plus complet et permettent de mieux cerner la marche de l'Espace jeunesse.

M. Daniel Müller, Rad. : "Le 8 décembre 2006, la fraction radicale a déposé une motion pour la création d'une nouvelle commission, commission de la jeunesse. Le 29 mars 2007, le Conseil de ville a accepté à l'unanimité la création de cette nouvelle commission ainsi que la nomination de quatre membres, soit un représentant par parti. Après avoir analysé très attentivement son rapport au terme d'une année de fonctionnement, la fraction radicale accepte le maintien de cette commission de la jeunesse, ainsi que de la déclarer commission permanente avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Alliance jurassienne a pris connaissance du rapport final de la commission de la jeunesse avec un vif intérêt. Cependant, nous estimons que cette commission sous sa forme actuelle, n'a pas suffisamment d'attributions pour devenir une commission permanente. Nous sommes d'avis qu'il est nécessaire, pour qu'elle poursuive ses activités, d'y ajouter d'autres fonctions, dans le but de développer par exemple de nouvelles infrastructures impliquant notre jeunesse régionale. Dans le cas où la commission de la jeunesse garde ses attributions actuelles, nous proposons de l'adjoindre à la commission sociale."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pour force citoyenne, la transformation de cette commission en une commission permanente fait tout son sens, particulièrement par rapport aux aspects de collaboration entre les différents centres de jeunesse. Nous allons dans le sens des conclusions du rapport et soutenons la création de cette commission permanente."

M. Patrick Linder, Soc. : "Je me permets de réagir face à la proposition qu'a faite Mme Mélanie Erard, AJU. Nous nous sommes déclarés favorables à la création de cette commission, peut-être devra-t-elle nous être présentée formellement, je vous demanderais de nous l'indiquer. Pour notre part, nous ne sommes absolument pas opposés de donner d'autres attributions à ladite commission. La façon dont l'intervention a été formulée n'était pas très claire".

M. Stéphane Boillat, maire : "le Conseil municipal a indiqué dans son tractanda qu'en cas d'acceptation par votre conseil de ce rapport, les modifications réglementaires, à savoir, les modifications du Règlement sur les commissions permanentes, vous seront soumises j'espère lors de la séance de décembre ou à une séance ultérieure, le temps pour ladite commission d'ébaucher un projet. C'est à l'examen, à mon sens, du contenu de cette nouvelle réglementation, que vous pourrez juger si les attributions prévues sont suffisantes ou si elles doivent être discutées. Ce soir, il ne s'agit pas de fixer déjà le cadre juridique mais simplement de dire s'il y aura une nouvelle commission permanente. Les avis que vous émettez sur ces attributions serviront de base de travail pour rédiger l'article de loi."

Au vote : les conclusions du rapport telles que présentées sont approuvées par **23 voix**; il y a **2** abstentions.

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "J'ai bien noté vos questions, je ne manquerai pas d'y donner suite. Je peux déjà répondre à votre première question. L'ancienne animatrice jeunesse est partie pour des raisons personnelles. Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2008, la nouvelle collaboration sera en place. Pour la plate-forme prévention, il y a un rapport intermédiaire qui va être repris par la nouvelle animatrice. Je vous apporterai les autres réponses à vos questions ultérieurement."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je ne veux pas allonger, mais j'aimerais expliquer pourquoi je me suis abstenu du vote. Si les attributions restent les mêmes, c'est-à-dire limitées à la gestion du centre jeunesse, nous ne voulons pas de cette commission mais plutôt attribuer ces compétences à la commission sociale. Si l'on vient la prochaine fois avec un nouveau règlement, nous ne pourrions plus revenir en arrière. On ne pourra plus refuser cette commission."

M. Thierry Egli, président, précise que nous venons d'accepter uniquement les conclusions du rapport.

## 8. Motions et interpellations

M. Thierry Egli, président, informe avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville 2 motions contraignantes et 2 interpellations.

M. Vincent Brahier, Rad., présente une motion : "Dans sa séance du 14 février 2008 notre conseil a pris connaissance du programme de législature 2007 – 2010 établi par le Conseil municipal. Notre groupe déclarait notamment à propos de ce programme qu'il était intéressant, ambitieux et de bon aloi, cependant que nous souhaitons qu'un projet fédérateur et apportant une valeur ajoutée soit choisi afin que tous les habitants de notre cité puissent y mettre leurs forces, leurs ambitions et aussi une part de rêve. Quelque chose de visible et qui réponde à un besoin pour notre population.

Dans le programme de législature 2003 – 2006, le Conseil municipal fixait des objectifs clairs :

- Assurer le développement de Saint-Imier, tant sur le plan économique qu'en ce qui concerne la population;
- renforcer les prestations offertes à la population;

- continuer à bâtir une image forte et dynamique de Saint-Imier;
- mettre en valeur Saint-Imier dans sa position de centre régional.

Pour le programme de législature 2007 – 2010 le Conseil municipal y ajoutait notamment :

- Accroître la qualité de vie à Saint-Imier;
- jouer un rôle régional.

Au travers de la présente motion le parti radical demande que l'on étudie un projet, dans la mesure du possible au niveau régional, de construction d'une salle polyvalente, comprenant notamment des salles de sports qui répondent aux normes des fédérations sportives, avec possibilité d'accueil de spectateurs. Que la salle polyvalente puisse également être utilisée comme salle de congrès et qu'elle soit équipée en conséquence. Nous demandons également qu'on intègre dans la réflexion la réalisation de quelques salles de réunions pour les sociétés locales qui ont de plus en plus de peine à trouver des salles.

Le parti radical constate que :

- Le complexe des halles de gymnastique, comprenant trois halles a été inauguré en 1973, puis le bassin de natation en 1978. Le complexe est bien situé à proximité des écoles obligatoires. Ce bâtiment, à proximité des écoles pourra donc continuer, avec quelques adaptations, à être utilisé pour l'enseignement de la gymnastique aux enfants de l'école obligatoire de notre cité.
- Saint-Imier revendique un site du Centre de formation du Centre professionnel du Jura bernois, ainsi que le maintien et le développement de l'unité de formation de la HE-ARC. Dans une lettre adressée en août 2008 aux écoles professionnelles par l'Office de l'enseignement secondaire du 2<sup>ème</sup> degré et de la formation professionnelle, il est rappelé aux écoles concernées que l'Ordonnance fédérale sur l'enseignement de la gymnastique et du sport, que l'enseignement de la gymnastique est obligatoire dans les écoles obligatoires et écoles professionnelles. En nous référant à la statistique qui accompagne la missive, nous constatons qu'il manque pour Saint-Imier plus de 50 leçons de gymnastique qui ne peuvent pas être organisées par les écoles professionnelles, voire la HE-ARC. Si on y ajoute, les leçons supplémentaires de la future entité avec le centre du commerce, dual et à plein temps pour tout le Jura bernois à Saint-Imier, on arrive à 80 leçons au total. Selon les normes fédérales en vigueur ceci représente un déficit de deux salles de gymnastique.
- Les halles de gymnastique de Beau-Site ne répondent plus aux exigences de certaines fédérations sportives. C'est un handicap certain pour l'organisation de matches ou de manifestations au niveau national. D'autre part l'infrastructure pour l'accueil de spectateurs est inexistante.
- Les sociétés et associations ont de la difficulté à trouver des salles pour leurs activités régulières et leurs assemblées.
- Qu'au niveau régional aucune infrastructure de ce type n'existe.
- Saint-Imier, suite au départ de l'Office J + S, ainsi que du vieillissement des infrastructures, n'accueille qu'un nombre très restreint de cours de moniteurs et de cours J + S, ce qui représente une perte financière aussi bien pour la commune que le commerce local.
- Que la nouvelle politique régionale, qui entrera en vigueur prochainement, met l'accent sur l'innovation, l'esprit d'entreprise et la valeur ajoutée, ainsi que les collaborations intercommunales. Les projets élargis à la région auront donc plus de chance d'être soutenus financièrement par le canton en particulier.

Le parti radical est convaincu que la clause du besoin de l'étude d'un projet sportif et associatif régional est remplie. Ce dernier répond à divers besoins qui permettront à la région d'augmenter sa visibilité, son image et son attractivité.

Nous demandons que l'étude préalable consistant en une évaluation des besoins et une première analyse de l'aspect régional du projet, ainsi que de sa faisabilité, soit confiée à la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives. Nous demandons au Conseil municipal de mettre à disposition de la commission les ressources nécessaires à l'étude préalable, soit interne et/ou externe, afin qu'une proposition puisse être soumise à notre conseil dans le meilleur délai."

M. Thierry Egli, président : "Cette motion étant contraignante, elle sera transmise à la commission désirée."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "La fraction alliance jurassienne a déposé une motion similaire au moins d'avril sauf erreur."

M. François Nyfeler, Soc., donne connaissance d'une deuxième motion : "Plan de circulation et stratégie future en matière de trafic routier. Nous avons étudié et pratiqué le nouveau plan de circulation et ses règles mises en place au centre de notre commune : zone 30 km/h, nouveau sens de circulation et nouvelles règles de parage. Les habitudes de chacun de nous ont été bouleversées, les trajets que nous empruntons depuis des dizaines d'années sont modifiés. Ces modifications contribuent à améliorer la qualité de vie au centre de notre village. Notre fraction pense que ces mesures se doivent d'être qu'une première étape de travail, notamment en fonction de la forte évolution du trafic au cours de ces 20 dernières années. Le trafic va continuer d'être en constante augmentation, il doit rester une de nos préoccupations. Nous avons porté notre réflexion générale sur deux axes futurs, soit la résolution du problème du parage et la problématique du trafic qui traverse notre ville. Les problèmes de parage doivent être réglés avec des vues à long terme. En effet notre système de stationnement est saturé. La place du 16 Mars, la place de parc des services techniques, la place devant le nouveau bâtiment communale Temple 15, la place du marché, sont occupées à 100 %, et aux extrémités de cette zone, les environs de l'hôtel Erguël et à l'autre extrémité le CPAIJB, HE ARC, sont des quartiers où les places de parc sont occupées à 100 % durant la journée. La Coop, la Migros, le CPAIJB et d'autres privés ont dû aménager leurs propres parkings. Notre fraction pense que nous pourrions tenter de planifier une zone centre ville avec un projet de parking souterrain. Cette solution permettrait de désengorger les rues de notre village. Une idée qui mijote depuis de longues années, serait de projeter un parking souterrain sous la place des collèges primaires et école de commerce, mais certainement que d'autres projets sont à évaluer. Nous proposons l'étude d'un projet de parking souterrain au centre de notre village. Deuxième axe de réflexions futures, le trafic pendulaire qui traverse notre village. Le trafic traversant notre village ne fait qu'augmenter. Les colonnes de voitures et de camions encombrant notre route principale et engendrent de nombreuses nuisances. A grands frais, des travaux de mise en place de nouvelles fenêtres isolantes se déroulent sur les bâtiments adjacents de la route cantonale. A l'extrémité Ouest, un seul passage sous-voie permet de traverser cet axe de circulation; à l'Est il n'existe pas de sous-voie. Qui plus est, comme le montre la planification établie, aucun axe autoroutier ne traversera notre vallon ces 20 prochaines années. Notre réflexion est la suivante : au vu de ces considérations nous demandons une étude approfondie pour une route de détournement de notre village. Nous reste-il encore des possibilités de la réaliser ? Pour le futur de notre commune nous nous devons de réfléchir à la conception du trafic dans la ville de Saint-Imier. Nous proposons de remettre cette motion à la commission en charge de l'urbanisme."

M. Thierry Egli, président : "Cette motion étant également contraignante, elle sera transmise à la commission souhaitée."

M. Yves Houriet, Rad., donne connaissance d'une interpellation : "Promotion économique et industrielle, modification du Règlement du fonds de chômage. En avril 2006, notre fraction avait demandé par l'intermédiaire d'une interpellation la modification du Règlement de chômage. Cette modification donnait la possibilité au Conseil municipal d'octroyer un prêt supplémentaire au requérant qui construisait son entreprise dans une zone industrielle sur le territoire de la commune de Saint-Imier. En septembre 2006, la modification de ce règlement était présentée au Conseil de ville et acceptée à l'unanimité. Depuis cette date, 2 nouvelles entreprises ont construit leur bâtiment sur le territoire communal. Lors de l'acceptation de la modification de ce règlement, nous avons précisé ce qui suit : "Les situations évoluent souvent rapidement et il est clair que notre règlement devra constamment s'adapter et s'améliorer au fil du temps. Nous retrouverons donc certainement d'autres modifications ou

améliorations lors de prochaines séances". Aujourd'hui, nous pensons que ce règlement doit préciser et élargir la notion de construction d'une entreprise. En effet, les entrepreneurs et industriels qui auraient la possibilité de faire l'acquisition d'un bâtiment déjà construit ne peuvent pas pour l'instant bénéficier de l'alinéa 2 de l'article 7. Pourtant, l'investissement nécessaire pour l'acquisition d'un bâtiment industriel demande les mêmes ressources que pour la construction d'un nouveau bâtiment. C'est pourquoi nous demandons une modification du fonds de chômage afin que l'acquisition d'un bâtiment déjà construit puisse également être soutenue sur la même base que celle de la construction. Nous proposons donc que la commission économique étudie et modifie le Règlement du fonds de chômage de notre commune et nous fasse une proposition lors de notre prochain Conseil de ville.

M. Stéphane Boillat, maire : "En l'absence de M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme, j'ai un rôle très facile en vous disant que c'est avec un très grand plaisir que nous allons transmettre votre requête à la commission de l'économie et du tourisme, qui la traitera."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Voici encore une interpellation : "Couvert pour deux-roues de la gare CFF. Suite à différentes démarches personnelles mais malheureusement infructueuses auprès des CFF et au vu de l'intérêt général du problème, force citoyenne demande au Conseil municipal de bien vouloir intercéder auprès des CFF pour résoudre les problèmes suivants liés au couvert pour deux-roues situé à l'Ouest de la gare, nous ne parlons pas de l'ancien couvert Est étant donné qu'il est vétuste et situé dans un endroit propice aux déprédations dont j'ai déjà été victime. Ce couvert Ouest :

- est trop petit pour tous les vélos, vélomoteurs, scooters et motos devant s'y garer;
- n'offre pas assez de possibilités pour appuyer les vélos modernes sans pied et surtout les cadenasser à une structure métallique fixe pour éviter le vol, je vous reparle d'expériences vécues;
- ne dispose pas de parois arrières et/ou latérales de protection contre les intempéries, la pluie, la neige, de sorte que les véhicules sont souvent copieusement arrosés;
- n'est pas suffisamment déneigé le matin pour les courageux usagers hivernaux."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de votre requête. Nous souhaiterions pouvoir disposer de vos correspondances échangées afin d'identifier rapidement les destinataires à qui nous adresser."

## 9. Réponses aux motions et interpellations

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "J'aimerais répondre dans un deuxième temps et apporter des compléments de réponse à l'interpellation du parti radical déposée lors du Conseil de ville du 29 mars 2007, quant à d'éventuelles représentations de la commune au Conseil d'administration de Gansa SA, en guise de compléments à la réponse donnée le 29 mars 2008. Je rappelle que dans son interpellation, le parti radical demandait que la Municipalité s'approche de Gansa SA pour demander, en résumé, un siège au sein de son Conseil d'administration. L'argument était que la ville de Saint-Imier était un bon client de Gansa SA, par exemple ayant acheté 3,74 % du total de ses ventes en 2005 – 2006. J'avais donné comme premiers éléments de réponse lors de la même séance que Saint-Imier ne possédait en réalité que 40 actions à CHF 1'000.- du capital de Gansa SA, ce qui à l'époque représentait le 6,6 % du capital total de la société ; et que la création de Sirun puis de Vitéos en cours à l'époque, qui devait englober Gansa SA, nécessitait que l'on attende un peu avant de lancer une éventuelle demande de représentation au futur Conseil d'administration. Depuis lors, les choses ont bougé. En deux mots :

- Gansa SA a été absorbé complètement dans Vitéos. Avant d'être absorbée, Gansa SA a été recapitalisée seulement par les trois villes actionnaires, sans que tous les autres actionnaires moins importants soient contraints de participer.

- Aujourd'hui, le capital de Vitéos est de 140 millions; les CHF 40'000 d'actions détenues par Saint-Imier ne pèsent plus très lourd, à savoir 0,03 % après arrondi
- le Conseil d'administration de Vitéos se compose actuellement de 5 membres, à savoir 5 conseillers communaux émanant des 3 villes. Selon les statuts, le Conseil d'administration peut être composé de 5 à 7 membres, à terme, il est prévu que si les 8 communes neuchâteloises qui sont aussi distributrices d'électricité, par exemple Peseux, St-Blaise, acceptent d'adhérer à Vitéos avec leurs réseaux électriques "en cadeau", elles puissent bénéficier d'un siège, pour les 8, au Conseil d'administration de Vitéos; par contre, il m'a été dit clairement par la directrice de Vitéos qu'aucun siège ne serait proposé aux anciens actionnaires de Gansa SA.
- Finalement l'on peut préciser que la proposition nous a été faite récemment par Vitéos de convertir nos actions Gansa SA en actions Vitéos, ce que nous allons faire bien sûr."

M. John Buchs, Rad. : "Nous souhaitons remercier le Conseil municipal et plus particulièrement M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, pour la clarté de sa réponse, tout en regrettant naturellement que les petits actionnaires ne puissent pas être représentés. Ceci est malgré tout un danger puisque nous subissons à l'autre bout de la chaîne l'augmentation des prix sans pouvoir s'exprimer au Conseil d'administration, ce que nous regrettons."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "En réponse à l'interpellation déposée par M. Patrick Tanner, AJU, au Conseil de ville de septembre 2007, au sujet du nouveau plan de circulation, le conseiller de ville demandait à ce que l'on fasse un sondage auprès des riverains concernant le nouveau plan de circulation. Il s'agissait aussi de se rendre compte de l'efficacité des mesures réalisées lors de l'introduction de la zone 30 km/h. Selon le droit sur la circulation, nous devons faire ce contrôle, et nous sommes même allés au peu plus loin, puisque nous avons demandé à tout les usagers de cette zone de s'exprimer et de nous remettre leurs remarques, suggestions, qu'elles soient positives ou négatives. Cette demande a été faite par voie de presse. L'article a paru le 15 août de cette année. Nous avons reçu 15 réponses. L'analyse montre que de manière générale les gens sont satisfaits que la vitesse soit limitée à 30 km/h. L'analyse montre aussi qu'une très grande majorité indique un manque de fluidité de la circulation dans la partie Est de la zone 30 km/h, dans le secteur de la rue des Cibles, et rue de la Carrière. Le cas de la piste cyclable est aussi soulevé et mis en évidence par son manque de sécurité, que ce soit pour les usagers cyclistes comme ceux des véhicules à moteur de la rue Agassiz. Je viens de vous citer les remarques les plus courantes qui sont apparues. Il y a aussi quelques remarques qui sont ponctuées et soulignées, comme par exemple une question relative au sens interdit à la rue de la Chapelle qui interdit d'aller en direction des zones de parc du magasin Coop, ou encore une remarque concernant l'aménagement du parc rue Agassiz actuellement utilisé par les visiteurs de la Municipalité et les collaborateurs de l'administration. Pour information, l'aménagement de ce parc est prévu dans le courant de l'année prochaine. Il faut aussi soulever une lettre de félicitations pour la mise en place sans aucune autre remarque. Pour compléter ces données, nous avons effectué au sondage auprès des élèves de l'école primaire, ceci n'était pas demandé, mais nous l'avons fait pour compléter les données recueillies. Ceci avait aussi pour but de connaître les moyens de locomotion, ainsi que le ou les itinéraires suivis par les élèves pour se rendre à l'école. Ceux qui ont des enfants à l'école primaire ont vu le questionnaire que je vous montre, qui a été plus ou moins bien accueilli puisque nous avons reçu celui que je vous montre maintenant en retour avec l'indication, comme vous pouvez le constater imprimé en plein milieu du sondage, "N'avez-vous rien d'autre à faire ?". Par ce sondage, le but était de pouvoir quantifier l'utilisation de la piste cyclable. Si l'on se réfère aux bulletins rentrés, on doit malheureusement constater que cette piste est très peu utilisée. Les informations récoltées ont donné matière, en commission, à des propositions d'améliorations dans l'attente de leurs ratifications par le Conseil municipal. Voilà l'état de la situation."

M. Patrick Tanner, AJU : "Je tiens à remercier le conseiller municipal pour les précisions et l'analyse de cette étude qui a été faite. Je me réjouis de découvrir les mesures qui seront prises dans le but d'améliorer ce plan de circulation. Je regrette alors effectivement la réaction de cette personne qui répond de cette manière à un questionnaire alors qu'on se préoccupe de la sécurité de ses enfants."

#### 10. Petites questions

Mme Christiane Baur, Soc. : "Suite à la fermeture du cabinet du dentiste, M. Michel Pieri, la fraction socialiste s'était inquiétée du devenir des contrôles dentaires scolaires. Un accord avait par la suite été trouvé avec la seule dentiste restant sur Saint-Imier, Mme Gunilla Mattsson, qui a accepté de reprendre la totalité de ces contrôles. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, une nouvelle dentiste a ouvert son cabinet dans notre village. Nous souhaiterions savoir s'il est prévu qu'elle fonctionne également comme dentiste scolaire."

Mme Nicole Leblois, chef du département des écoles : "Le Conseil municipal s'est réjoui de l'installation d'un deuxième médecin-dentiste à Saint-Imier et l'a soutenue avec les moyens à sa disposition. J'ai contacté tout récemment la nouvelle médecin-dentiste, Mme Tiziana Genovese. Pour l'instant, elle ne désire pas participer aux examens obligatoires de dépistages organisés dans le cadre du service dentaire scolaire. Pendant une année, elle souhaite donner la priorité à la mise en route de son cabinet dentaire. Il est prévu de reprendre contact en 2009."

M. John Buchs, Rad. : "Dans une petite question posée le 8 février 2007, à propos des nombreux déficits que présente l'infrastructure de la gare CFF, nous demandions plusieurs améliorations ceci afin d'assurer le confort, la sécurité des passagers, et aussi l'image de Saint-Imier au travers de sa gare. A ce jour et à notre connaissance, la seule amélioration importante est l'arrivée des Regio Express, et parfois du régional venant de Bienne sur le quai n° 1. Lors de la séance du 14 février 2008, nous avons demandé au Conseil municipal de poursuivre les démarches en vue de l'amélioration de l'infrastructure, soit ascenseur ou escalier mécanique pour l'accès au quai n° 3, casier à bagages, accès avec des caddies au quai n° 3 depuis une place de chargement et déchargement à la rue de Châtillon, clarifier l'accès au WC. M. le Maire, M. Stéphane Boillat, a répondu ce qui suit lors de la séance précitée : "Nous avons convenu que les CFF allaient étudier ces questions et que nous allions reprendre contact au printemps...". Nous sommes à l'automne et aucune amélioration nouvelle n'a été faite à la gare, aussi nous aimerions être orientés sur l'état d'avancement des tractations et si des projets concrets seront réalisés prochainement."

M. Stéphane Boillat, maire : "Vous allez voir qu'il y a tout de même des choses positives. Nous pouvons vous donner les indications suivantes relatives aux contacts réguliers que nous avons, et à l'évolution des projets concernant la gare de Saint-Imier : Caddies et casiers à bagages : il m'a été dit, oralement, que ce type de prestations n'étaient pas envisagées, en raison de la taille de la gare. WC : la politique actuelle n'est pas d'implanter des WC dans les gares. Tous les trains sont équipés. Cette offre est jugée suffisante. Si une commune veut exploiter des WC, elle peut le faire. C'est ce qui avait été fait à Saint-Imier. Toutefois, les WC de la gare, repris et refaits par la Municipalité ont tant subi de détériorations, que leur exploitation n'est plus possible. Quant aux toilettes du magasin Avec, elles sont offertes aux clients, et leur exploitation relève de l'initiative privée. La Municipalité est intervenue pour la faciliter. Toutefois, des projets d'amélioration ont été lancés et sont en passe d'être exécutés. Couverture latérale Ouest de l'escalier d'accès au quai sud : Il a été décidé par les CFF. Son exécution a été retardée par l'accident du responsable du dossier cet été. Le permis nécessaire à sa réalisation sera déposé ces jours, et l'exécution devrait intervenir au début 2009. Ce projet a été confié à un bureau de Saint-Imier. C'est une exécution vitrée qui a été retenue. Son coût est d'environ CHF 60'000.-. Ascenseur(s) : il a



été décidé de procéder comme suit. L'implantation d'un ascenseur, voire deux ascenseurs (Nord et Sud) n'est pas exclue. Dans une première étape, il convient d'abord de définir les grandes lignes d'un tel projet et d'en chiffrer les coûts, afin de permettre, dans une seconde étape, de discuter de sa réalisation. La première étape se déroulera de la manière suivante : au terme de la procédure d'attribution officielle, un bureau d'ingénieur de la région vient d'être mandaté pour réaliser l'étude en vue de la création d'une nouvelle halte CFF à la zone industrielle de La Clef, approuvée par le Conseil de ville le 7 décembre 2007. Il sera demandé à ce bureau de présenter une offre pour cette première étape. Dès le montant de l'offre connue, il s'agira de décider de son exécution et de la prise en charge de ses coûts. La première réunion de travail devrait intervenir prochainement, avec des représentants de la commune. Dès que les coûts de cette étude auront été établis, nous vous en informerons. Quant à une place de chargement/déchargement à la rue de Châtillon, les CFF avaient informé n'avoir pas de crédit en 2008 pour la réaliser. En outre, le dossier a été ralenti par la question de la reprise des trottoirs le long de la route cantonale de Châtillon. Ce point est pratiquement réglé, puisque l'acte de cession sera signé demain. Nous continuons évidemment à suivre ce dossier en collaboration avec les CFF."

M. John Buchs, Rad. : "Nous adressons nos remerciements au Conseil municipal et en particulier à M. le maire. Nous avons tout de même avancé dans ce dossier, et nous sommes heureux. Il s'agit de la politique des petits pas. Simplement, j'ajouterais que si le ridicule tuait, il y aurait des morts à la direction régionale. A propos des WC, c'est tout de même un problème. Par exemple, lorsqu'une course d'école arrive depuis Mont-Soleil, qu'elle a déjà marché, qu'elle doit attendre un quart d'heure pour pouvoir prendre le train, et qu'on refoule les gens chez le magasin Avec, c'est tout de même délicat. Je demande au Conseil municipal de continuer l'action et nous dire comment nous pouvons faire pour résoudre ce problème. La gare est la carte de visite de la localité pour les personnes qui arrivent en train. C'est le premier contact avec notre cité."

M. Yves Houriet, Rad. : "J'aimerais dire à toute la population qu'au funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil, nous n'avons pas fermé les toilettes, et que si quelqu'un a vraiment un besoin, même s'il n'a pas de billet, il ne recevra pas d'amende en cas d'utilisation des WC. "

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "En tant qu'actionnaire principal de la société Diatel SA, quelles sont les attentes financières de la commune et quelle est la stratégie visée de services offerts à moyen et long terme ? Nous avons en partie l'impression que l'offre de base télévision, radio "analogique" est toujours plus réduite avec notamment la disparition de canaux, absence de télétexte, qualité image moyenne, etc..., alors que l'offre complémentaire par Cablecom, télévision, radio numérique et accès, téléphonie, internet est en pleine expansion, pour autant que l'on paie ces services additionnels."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "En tant que président du Conseil d'administration de Diatel SA, je prends note de vos remarques et vous répondrai lors d'une prochaine séance."

Mme Danièle Kiener, Soc. : "Qui ne connaît pas la chanson : "je fais des trous, des petits trous, encore des petits trous, des petits trous, des petits trous, encore des petits trous" et j'en passe. Cette chanson de Serge Gainsbourg pour aborder la problématique des trous dans les rues de Saint-Imier. Nous avons pu constater à plusieurs reprises, lors de l'ouverture programmée de nos routes, je cite notamment la rue Châtillon, rue Dr Schwab, rue Paul-Charmillot, que les travaux s'éternisent, voire ne semblent jamais se terminer. Y a-t-il une explication ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "La planification des interventions sur les infrastructures routières et les réseaux communaux est divisée en plusieurs parties bien distinctes. Il y a en premier lieu les travaux de renouvellement des infrastructures, qui sont prévus plusieurs mois, voire des années à l'avance. Dans cette

catégorie, on trouve par exemple en 2008 les chantiers liés à la mise en place du plan général d'évacuations des eaux (PGEE) à la rue de Châtillon 2006-2008, la rénovation de la route cantonale 2008-2012, la remise à neuf des réseaux à la rue Paul-Charmillot 2008 ainsi que sur le Pont 2008 et 2009. Il faut préciser que, depuis cette année, un plan décennal d'entretien du réseau routier communal est en vigueur et que les travaux liés au réseau, c'est-à-dire aux services techniques, sont prévus dans le plan financier. Par contre, autre catégorie, les fuites et interventions d'urgence ne sont pas évidemment pas planifiables quoique leur fréquence ait fortement tendance à augmenter avec la vétusté des réseaux. Font partie de cette catégorie d'interventions, la fuite d'eau à la rue de la chapelle au mois d'août, la défectuosité d'un câble électrique à la rue Dr Schwab le dimanche 12 octobre 2008, la fuite de gaz à la rue du Vallon en septembre, l'effondrement d'un collecteur d'eaux usées également à la rue du Vallon au mois d'août, etc... . On peut encore préciser que certaines activités tels que la mise en place de nouveaux branchements de gaz doivent aussi parfois être effectuées dans des délais très courts comme les raccordements des chaudières avant l'hiver. Il ne faut pas oublier de mentionner que d'autres acteurs interviennent aussi sur le territoire communal sans forcément tenir compte des projets en cours dans la localité, ce qui peut poser des problèmes supplémentaires de circulation, comme le magnifique exemple de Swisscom sur la route cantonale il y a un peu plus d'une semaine."

M. Johan Wermeille, Soc. : "Malheureusement je n'ai pas de chanson pour introduire ma petite question. Elle concerne à nouveau la zone 30 km/h, et plus précisément la suppression du miroir à l'intersection rue Agassiz, rue de la Chapelle. Ce dernier y était avant les travaux, mais n'y figure plus. Je voulais savoir s'il est possible de le placer à nouveau afin d'éviter quelques brusques freinages à cause de la priorité de droite."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je vais vous expliquer pourquoi il n'y a pas de miroir à cet endroit. Le principe de base appliqué dans les zones 30 km/h est le suivant. Est appliqué ce principe: "L'application systématique de la priorité de droite dans les zone 30 km/h vise à éviter de créer de facto des axes rectilignes ou bénéficiant de la priorité car un conducteur aurait tendance alors à accélérer". Là, j'ai cité une publication du TCS. Ceci veut simplement dire, que la priorité de droite est un modérateur de vitesse. Concrètement, à la rue Agassiz, la présence d'un miroir permet pour le conducteur qui circule sur la rue Agassiz, d'anticiper l'absence de perte de priorité ce qui a pour conséquence, que le conducteur en question ait tendance à accélérer plutôt qu'à ralentir. Maintenant, le miroir qui a été enlevé était situé à la rue de la Chapelle à l'endroit qui débouche directement sur la rue Agassiz après le passage pour piéton de Saint-Georges. Le raisonnement qu'il faut faire, c'est qu'à cette endroit, il est important que le conducteur reste attentif, que sa vitesse soit modérée, et qu'il n'ait pas tendance à accélérer. Jusqu'à maintenant, il n'a jamais été envisagé de remettre en place ce miroir. La remarque que vous nous faites ne nous est pas du tout parvenue lorsque nous avons fait le sondage mentionné tout à l'heure."

M. Johan Wermeille, Soc. : "Je vous remercie, pour votre réponse, et j'espère que les conducteurs suivront vos différents conseils."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Notre ville possède trois jardins publics à l'usage des enfants et de la population. Celui de Champ de la Pierre est récent, les deux autres situés à Champ-Meusel et à la rue du Vallon sont beaucoup plus anciens. Certaines de leurs installations sont vétustes voire dangereuses. Ces lieux de détente et de jeux sont bien fréquentés et méritent d'être réadaptés. Je demande que l'ensemble des jardins publics fasse l'objet d'une étude visant à les rajeunir, les moderniser, par l'acquisition de nouveaux jeux."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Avant de répondre à votre question, j'aimerais vous dire que dans ma

commission, nous avons parlé il y a quelques temps de la perspective d'un pavillon aux Savagnières. Deux semaines après, il y a eu une intervention au Conseil ville : "Est-ce qu'on ne pourrait pas faire un coin pique-nique aux Savagnières ?". J'ai l'impression que les commissaires, ne font pas leur travail et n'informent pas leurs collègues de ce qui se passe en commission. Maintenant, par rapport à votre question, le 18 septembre 2008, nous avons eu ici même la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives. J'ai fait venir ici les commissaires pour une simple et bonne raison, afin d'aller au jardin public de la rue du Vallon pour faire une évaluation de son état. Il est prévu de faire un plan et puis de cette manière nous pourrions améliorer nos jardins publics. Bingo, un mois après, une question : "Est-ce qu'on ne peut pas améliorer les jardins publics ?". Je ne sais pas si les commissaires des partis dorment pendant les commissions, s'ils ne sont pas là, ou que personne ne comprend la langue dans laquelle je m'exprime. M. Jean-Marie Boillat, AJU, je vous réponds que nous nous occupons du sujet. C'est tout de même fatiguant à la longue, d'avoir les sujets qui reviennent de cette manière. De plus, je n'ai pas l'impression d'être tout seul à la commission. Je ne sais pas si vos commissaires ne vous rapportent pas ce qui ressort des commissions, si vous ne les écoutez pas, mais c'est souvent les choses reviennent au Conseil de ville de cette manière."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Je vous remercie de la réponse. J'espère que vous ne resterez pas trop longtemps à étudier ce problème. Je pose la question, c'est une façon de faire activer la situation. Il ne faut pas voir là une attaque. Sinon nous pourrions faire d'autres reproches à des gens qui ne font pas leur travail."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Ce n'est pas une question d'attaque, c'est juste que c'est récurrent car cela revient toujours de cette manière. J'ai l'impression que les partis pensent inventer des choses extraordinaires alors qu'elles sont déjà à l'étude. Je vous rassure, on ne restera pas longtemps dessus, car je m'y suis assis, et le toboggan n'est effectivement pas confortable."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Au cours de la séance du Conseil de ville du 14 février dernier, je posais la petite question suivante : "Le car de la compagnie des Chemins de fer du Jura (CJ) qui assure la liaison de la gare CFF à l'hôpital s'arrête uniquement sur la place du marché. Un arrêt au carrefour de l'hôtel Erguël serait judicieux et bienvenu pour les habitants de l'Est de notre ville afin d'améliorer concrètement et rapidement les services de ce transport pour l'hôpital, je demande que des démarches soient entreprises dans les meilleurs délais pour officialiser cet arrêt.". Fin de citation. M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme déclare : Je cite : "Je prends note de votre demande, nous allons transmettre cette requête immédiatement à qui de droit.". Fin de citation. Sans nouvelle à ce jour, je désire savoir si ma demande a été examinée et qu'elles sont les démarches éventuelles qui ont été entreprises."

M. Stéphane Boillat, maire : "Toujours en l'absence de M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme, je suis en mesure de vous communiquer que des démarches ont été faites auprès des CJ qui ont dû faire des démarches auprès du canton suite au bouleversement du quartier de l'Erguël. Je peux vous informer qu'une séance a eu lieu le 22 octobre 2008, c'est à dire hier, et qu'il a été décidé lors de cette séance entre les représentants des CJ et ceux du canton de procéder à un marquage devant les immeubles, et de l'adaptation de l'asphaltage, devant les immeubles route de Villeret 12 et 14, pour que les bus en direction de Tramelan puisse y déposer leurs passagers. Il a également été décidé de marquer un nouvel arrêt de bus devant le numéro 3 de la rue Dr Schwab avec non pas un "Z", mais une ligne continue semble-il, pour que les bus qui viennent depuis la gare pour se rendre à l'hôpital et ceux qui viendrait de Tramelan en direction de l'école d'ingénieurs, sauf erreur, puissent s'y arrêter. Ces marquages devraient voir le jour en principe avant l'hiver."

#### 11. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "En réponse à la petite question déposée par M. Eric Achermann, Rad., lors de la séance de juin, je peux vous informer que le Conseil municipal a décidé d'acquérir des cartes journalières CFF supplémentaires, sans doute 4 ou 5 au lieu des 2 disponibles actuellement. Nous établissons les modalités de vente; les cartes seront très certainement en vente auprès de l'administration. Nous souhaitons également offrir la possibilité de vérifier la disponibilité sur internet, et de passer ensuite commande également par ce moyen. Nous évaluons actuellement la possibilité d'implanter un programme existant sur le site de la Municipalité. En principe, un crédit extraordinaire devrait être soumis à la commission des finances lors de sa prochaine séance pour l'acquisition de ces cartes journalières supplémentaires, après quoi le Conseil municipal devrait décider. Notre objectif est que les nouvelles cartes soient disponibles pour le début 2009."

M. John Buchs, Rad. : "En l'absence de M. Eric Achermann, Rad., nous tenons à remercier le Conseil municipal d'avoir répondu si rapidement, puisque notre petite question date du mois de juin. Nous nous réjouissons pour toute notre population qui pourra ainsi voyager à peu de frais avec des moyens de transport écologiques. Peut-être faudrait-il ajouter sur le site internet qu'il vaut mieux aller aux toilettes avant de se rendre à la gare."

#### 12. Divers et imprévu

M. Thierry Egli, président, informe que la dernière séance de l'année sera suivie du souper annuel du Conseil de ville. Celui-ci aura lieu au Centre espagnol. Les invitations seront envoyées prochainement. La dernière séance de l'année aura lieu comme habituellement un vendredi et non pas un jeudi, à savoir vendredi 5 décembre 2008, et débutera à 17 h 30.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 04.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :